

Taxes et Redevances communales

LOCATION FOYER COMMUNAL		tarifs à compter du 1er mai 2013		date des révisions	
		Habitants & associations locales	Extérieurs à la commune		
Prix de location demandé à la remise des clés	Grande salle	1/2 journée 10 H - 18 H	60.00 €	150.00 €	8
		1 journée 12 H - 12 H	120.00 €	260.00 €	8
		1 journée 1/2 12 H - 20 H	160.00 €	360.00 €	8
		1 journée 1/2 08 H - 12 H	160.00 €	360.00 €	8
		2 journées 12 H - 12 H	200.00 €	430.00 €	8
		2 journées 1/2 12 H - 20 H	240.00 €	500.00 €	8
		3 journées 12 H - 12 H	270.00 €	580.00 €	8
Mise à disposition de vaisselle (24 couverts)		18.00 €	35.00 €	8	
Caution (à la réservation)		260.00 €	580.00 €	8	
AUTRES REDEVANCES					
Participation pour le financement d'assainissement collectif (P.A.C.)		3 000 €		10	
TAXE forfaitaire sur les CESSIONS à titre onéreux de TERRAINS NUS devenus CONSTRUCTIBLES (cf. article 26 de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,			voir note en bas de page	7	
PARTICIPATION pour non réalisation d'AIRES de STATIONNEMENT		5 000 €		2	
versement unique par emplacement lors du dépôt de permis de construire					
TAXE d'AMENAGEMENT (T.A.)		taux 5 %	(taux maximum)	3	
LOCATION GARAGES COMMUNAUX		(tarifs mensuels)	sans objet	1	
REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL		le m3	0.77 €	à/c. du 1 ^{er} juillet 2013	9
		25 ans	3 m2	40.00 €	6
CONCESSIONS dans le CIMETIERE		50 ans	3 m2	80.00 €	6
		25 ans	6 m2	80.00 €	6
		50 ans	6 m2	160.00 €	6
PERMIS de PECHER		16 ans et plus	22.00 €		1
		moins de 16 ans	9.00 €		1
BOIS CHAUFFAGE façonné par les habitants - le stère			6.00 €		5
PHOTOCOPIE - l'unité			0.20 €		1
Décisions des dernières révisions		1 DCM n° 11/09 du 23.03.2009 à/c. 01.04.2009			
		2 DCM n° 04/06 du 23.01.2006 à/c. 01.02.2006			
		3 DCM n° 74/11 du 26.09.2011 à/c. 01.01.2012			
		4 DCM n° 15/03 du 17.03.2003 à/c. 01.07.2003			
		5 DCM n° 76/01 du 12.10.2001 à/c. 01.01.2002			
		6 DCM n° 50/10 du 25.10.2010 à/c. 01.01.2011			
		7 DCM n° 83/06 du 06.11.2006 à/c. 31.12.2006			
		8 DCM n° 17/13 du 02.04.2013 à/c. 01.05.2013			
		9 DCM n° 17/13 du 02.04.2013 à/c. 01.07.2013			
		10 DCM n° 18/13 du 02.04.2013 à/c. 01.05.2013			
Taxe forfaitaire sur cessions terrains nus	La taxe est assise sur un montant égal au 2/3 du prix de cession du terrain. Elle est égale à 10 % de ce montant. Elle n'est exigible que pour la 1 ^{ère} cession à titre onéreux. Exemple : cession d'un terrain à 50.000 €. Montant de la taxe = 50.000 x 2/3 x 10 % = 3.333 €				